

## **Union des Parents d'Elèves de Peynier**

Ecole maternelle

Rue du Cabaret

13790 PEYNIER

[peynier.upep@free.fr](mailto:peynier.upep@free.fr)

Monsieur Christian BURLE

Maire de Peynier

9 cours Albéric Laurent

13790 PEYNIER

Peynier, le 3 janvier 2014,

Objet : la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

PJ : Analyse du sondage à l'attention des parents d'élèves

Monsieur le Maire,

Le ministre de l'Education Nationale a réformé l'organisation du temps scolaire laissant, dans le cadre du décret d'application, une souplesse aux maires d'opter pour la solution la plus adaptée à leur territoire.

L'UPEP, représente l'ensemble des parents d'élèves, qui dans leur diversité ont exprimé des avis très divergents sur cette réforme. Il n'appartient pas aux membres de l'UPEP, eu égard à leur rôle représentatif de l'ensemble des parents, de se positionner pour ou contre la loi en respect des opinions multiples et divergentes exprimées par les parents mais d'œuvrer en amont de sa mise en place en septembre 2014 pour préserver l'intérêt de nos enfants et anticiper, dans la concertation, une organisation de qualité.

Vous avez fait le choix du report de sa mise en œuvre à la rentrée 2014, favorisant ainsi les échanges entre les parents, leurs représentants, le corps enseignant et le personnel municipal. Nous soutenons cette volonté, conscients que l'enjeu, étant de taille, il ne peut s'agir que de décisions prises dans la concertation, sans s'affranchir du consensus. La ligne directrice de l'UPEP ne cesse d'être celle de la discussion et de la construction pour ce nouvel aménagement du temps scolaire.

Pour faire suite à nos différentes réunions, l'UPEP fortement impliquée sur ce sujet et associée à cette démarche, tient à vous exprimer ses priorités pour la rentrée 2014 :

- S'agissant de l'organisation temporelle :
  - **l'organisation des TAP** et des APC **en journée (après la pause méridienne)** et le **recul du début et de la fin de classe le mercredi** afin que les temps d'enseignement disposent des plages les plus favorables aux apprentissages (eu égard aux études chronobiologiques) et aux contraintes horaires des parents ;
- S'agissant du service municipal périscolaire :

- l'offre d'une **solution de restauration le mercredi midi** ; un très grand nombre de parents ont exprimé ce besoin dans les questionnaires et directement auprès de notre association ;
- la proposition d'une **offre d'accueil périscolaire de qualité (TAP et garderie/Ifac)**, visant une finalité éducative définie, encadrée par des professionnels qualifiés et **accessible à tous quotidiennement** ;
- **l'application d'un tarif non discriminant**

Par ailleurs, suite à nos discussions durant la phase de concertation que vous avez initiée, nous retenons nos accords pour :

- le maintien d'une **uniformisation des heures d'entrée et de sortie** des écoles élémentaire et maternelle pour faciliter les organisations familiales et le ramassage scolaire ;
- la permanence d'une plage de **2h pour la pause méridienne** afin de préserver de bonnes conditions de repas ; celle-ci pouvant être combinée aux TAP et/ou APC par système de roulement ;
- la construction de partenariats avec le **tissu associatif local** pouvant répondre à certaines problématiques (locaux, savoirs faire, approches novatrices) ;
- la mise à disposition des **locaux communaux au service de ce projet éducatif** ;
- l'application d'un **tarif minime** et adossé sur le quotient familial pour l'accueil du matin et du soir, et la conservation a minima, **des horaires de début et de fin actuels** ;
- la **diffusion des résultats** du sondage aux parents (site internet mairie) ;
- la mise en place d'une **commission élargie** à tous les acteurs éducatifs (éducation nationale, mairie, représentants des parents d'élèves, prestataires de service, tissu associatif) suivant le processus de décision (première réunion le 17 décembre) ;
- la programmation d'une **réunion publique de restitution** des choix retenus à l'ensemble de la population.

Nous souhaitons que cette réforme profite d'abord aux enfants, à leur bien-être à l'école et leur formation en tant que futurs citoyens. Nous estimons que le projet éducatif développé durant les temps périscolaires est tout aussi important que les enseignements dispensés pendant le temps scolaire et devra, de ce fait, s'inscrire en continuité ou en complémentarité des projets d'école. Ces activités périscolaires s'adresseront à une grande majorité d'enfants, et nous sommes persuadés qu'elles constituent pour la municipalité une priorité, mobilisant tous les leviers matériels, humains et financiers à votre disposition.

Les parents élus de l'UPEP sont conscients des enjeux de cette réforme et de ses répercussions à l'échelle locale. Nous vous remercions des mesures que vous avez prises pour tenir compte des avis et contraintes de chacun et restons à votre disposition pour continuer à bâtir ensemble ce projet.

Dans l'attente de notre très prochaine rencontre, nous vous prions, Monsieur le Maire, de croire à l'expression de nos salutations les meilleures.

La Présidente de l'UPEP  
Cécile JUNG (06.22.28.20.78)